

Le port de Saint-Elme bientôt débarrassé de ses herbes mortes

TRAVAUX Le conseil général a pris les choses en main : dès la fin du mois, les posidonies devraient disparaître. Quant au projet de réhabilitation, l'espoir renaît

On avance. Doucement, mais sûrement. Personne n'ignore que le port de Saint-Elme est confronté à deux problèmes majeurs. Le premier concerne les plantes aquatiques mortes (ou posidonies) qui envahissent le site depuis les largades de la fin de l'année 2008.

« Il y a eu deux largades en novembre. Cela a suffi à provoquer un désastre », se souvient ce pêcheur.

Le second ne date pas d'hier : c'est le projet de réhabilitation du port, qui dure depuis des décennies.

Un vrai serpent de mer qui semble échapper aux différentes municipalités qui se succèdent depuis des lustres.

« Tout sera terminé d'ici la fin du mois »

Pour le premier, tout est en bonne voie. « Il n'était pas question de faire n'importe quoi », précise-t-on du côté du conseil général, gestionnaire du port de Saint-Elme. « Il fallait trouver un bon équilibre », ajoutait-on. Le bon équilibre ? Cela équivaut à ne pas se tromper dans la décision d'enlever les algues mortes qui envahissent et « cimentent » certaines embarcations du port depuis des mois. « On ne choisit pas une date au hasard. On l'a choisie en fonction du climat », explique Pascal Venel, président de la société nautique de Saint-Elme, fraîchement réélu au conseil portuaire

(voir ci-dessus). Ainsi, dans quelques jours, les tonnes d'algues devraient disparaître. « On a eu l'assurance que tout sera terminé d'ici la fin du mois » souligne-t-il, soulagé.

Nouveau port : peut-être une réponse bientôt

On n'ose y croire. Et pourtant. La réhabilitation du nouveau port serait réellement en marche. « On doit donner une réponse bientôt », nous a confirmé, jeudi, Florence Cyrulnik, adjointe au patrimoine qui ne change pas d'un iota sa position sur la réhabilitation du site. « Le port de Saint-Elme n'est pas un port où l'on construit des immeubles de cinq étages, et pas davantage un grand parking, ni une grande base nautique ».

Pascal Venel croise les doigts. Son souhait ? Toujours le même. Il envisage qu'on retienne toujours la solution du projet numéro quatre ⁽¹⁾ et espère que les travaux vont enfin démarrer bientôt. « Si tout va bien, le nouveau port pourrait voir le jour en 2012. »

MICHEL PASQUINI

1. Faire entrer l'eau du large pour créer un courant-nettoyeur. La capacité du port devrait passer de 160 à 200 anneaux environ.



Pascal Venel, réélu au conseil portuaire avec 28 voix, montre l'état des lieux actuel du port de Saint-Elme. (Photo Rina Uzan)

Elections au conseil portuaire

Transféré du Département au Syndicat mixte varois des ports du Levant (SMVPL) depuis le début de l'année, le conseil portuaire de Saint-Elme a procédé à de nouvelles élections. Il a élu quatre membres du comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP).

Titulaires :

Pascal Venel (28 voix) et Jean-Pierre Magliozzi (24 voix).

Suppléants :

Jacques Simon (23 voix) et Costanzo Ciambalano (12 voix).

Réservistes :

Antoine Bottalico (9 voix) et Jacques Marcelin (8 voix).

« Un plan de circulation serait à l'étude »

Pascal Venel, président de la Société nautique de Saint-Elme, est de plus en plus inquiet. Outre le port et son devenir, le président se penche aussi sur une certaine rumeur qui court et enfle au fil des jours, une modification du plan de circulation dans le hameau de Saint-Elme :

Est-il exact que la commune pense à une modification du plan de circulation ?

« Oui, effectivement. A ma connaissance, c'est la troisième municipalité qui réfléchit à cette modification. »

Les deux autres ?

« Celles de Maurice Paul et celle d'Arthur Paecht. »

Est-il exact que la mairie subordonne la réhabilitation du port à cette modification du plan de circulation ?

« Si tel est le cas, on peut dire que c'est l'enterrement de première classe du projet de réhabilitation. »

Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

« Vu l'état d'indécision dans lequel se trouvent les décideurs de la commune, rien ne se fera de sitôt, ni la modification du plan de circulation du hameau, ni la réhabilitation du port. »